

Rapport

M 15-A

Rapport du Conseil administratif concernant la motion « Pour le soutien de la pratique du jardinage urbain »

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal,

Le 15 mai 2023, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif la motion susmentionnée, dont la teneur est la suivante :

Le Conseil municipal

vu l'article 29 de son règlement ;

considérant :

- qu'il est important de donner accès à la population à une alimentation locale et de qualité ;*
- que la production locale de denrées alimentaires a un effet bénéfique sur les 3 piliers du développement durable (environnement, économie et société) ;*
- que la production de denrées alimentaires individuelles participe à la souveraineté alimentaire ;*
- que le jardinage permet la création et le maintien du lien social ;*
- qu'une telle mesure aurait une symbolique forte, permettant de valoriser la production individuelle et de sensibiliser la population à la question de l'alimentation durable ;*
- que la Suisse importe environ 60 % de ses denrées alimentaires, ce qui signifie une dépendance importante en cas de fermeture des frontières, de problèmes d'approvisionnement mais aussi une pollution importante engendrée par le transport ;*

Invite le Conseil administratif

à promouvoir la pratique du jardinage sur le site internet de la commune ou via le journal communal ;

à mettre à disposition des habitant-e-s intéressé-e-s des terrains et/ou infrastructures pour le jardinage ;

à communiquer sur les possibilités de mettre en œuvre des jardins collectifs auprès des régies d'immeubles locatifs;

à accompagner les démarches des habitant-e-s en s'appuyant sur des experts en potager (associations et/ou professionnels) ;

à encourager la création de composts partout où cela est possible (p. ex. jardins privés, cours d'immeubles locatifs ou privés, etc.) afin de recycler le compost sur place ou à proximité et éviter ainsi un transport onéreux et polluant.

Exposé des motifs

Mesdames, messieurs les conseillers administratifs et membres du Conseil municipal,

Un tiers de notre empreinte carbone est liée à l'alimentation. C'est plus que les transports. Nous désirons favoriser l'agriculture paysanne, les circuits de proximité et les potagers urbains afin de garantir pour tous une nourriture plus saine et plus écologique.

Les jardins collectifs ont une dimension aussi bien environnementale qu'économique et sociale.

Ceci se pratique dans de nombreuses villes et notamment à Genève, et la Commune peut avoir un rôle proactif et ces espaces deviennent rapidement des lieux vivants, d'échange et d'action.

Le jardinage a de nombreuses vertus : atteinte d'un certain degré d'autonomie alimentaire, sensibilisation à la question de l'alimentation, apprentissage, partage d'expériences, ornementation, loisir et détente, etc.

Il est de la responsabilité de nos élus de se soucier d'une possible crise alimentaire

La crise du coronavirus a vu une affluence inhabituelle dans les fermes alentour et pour beaucoup. Malheureusement nulle réactivité concernant notre approvisionnement vital au niveaux cantonal ou communal n'a été actée. En temps de crise, la Suisse est extrêmement vulnérable, ce qui n'est pas exclu par les temps qui courent.

Il nous paraît par conséquent évident qu'il faille se soucier de cet aspect majeur et qui concerne tout un chacun.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, de réserver un bon accueil au présent projet de motion.

Rapport du Conseil administratif

Le Conseil administratif remercie le Conseil municipal pour la présente motion. Conformément à l'art. 29 al. 2 du règlement du Conseil municipal, il a ainsi l'avantage de présenter le présent rapport.

Depuis de nombreuses années, Versoix s'est engagée en faveur de la promotion du jardinage collectif, que ce soit à travers son soutien aux jardins familiaux situés en bordure du CSV et, plus récemment, par la mise en place de différents projets de potagers urbains en collaboration avec des écoles (Lachenal, Ami-Argand), la crèche des Vers à Soie et la Fondation Jean-Dutoît dans le quartier de la Pelotière, ou encore dans le cadre de campagnes d'information et de sensibilisation à différents types de compostage.

Différents services sont ainsi impliqués : les espaces verts, le développement durable ou encore la Cohésion sociale à travers les liens sociaux induits par cette pratique.

Le Conseil administratif est convaincu que la réussite et la pérennisation de tels projets dépendent fortement du fait que les acteurs impliqués dans ces derniers (habitants, élèves, associations etc.) doivent être les initiateurs du projet. La Commune joue ainsi un rôle de facilitateur et/ou d'accompagnant à ces démarches, notamment en mettant des terrains à disposition, du matériel adapté et, si nécessaire un.e consultant.e d'accompagnement.

1. Promotion de la pratique du jardinage sur le site internet de la commune ou via le journal communal

S'agissant de la promotion de la pratique du jardinage, le Service du développement durable (SDD) mettra prochainement en ligne sur le site internet de la commune le guide « Parta-gé - Comment créer un potager collectif dans votre quartier, votre commune, votre école ? » du Canton de Genève, présenté lors de la Commission développement durable du 6 juin 2023. Ce guide indique la marche à suivre pour la mise en place pas à pas d'un potager urbain (identification de la parcelle, mobilisation des futurs jardiniers, réalisation des travaux, sources de financement, attribution des parcelles), fournit les réponses aux questions habituellement posées (« Comment identifier les propriétaires fonciers du terrain », « Quel type de contrat conclure avec les propriétaires du terrain », etc.) et met en avant les points d'attention (analyse du sol, implication d'un potager urbain collectif, etc.).

2. Mise à disposition des habitant-e-s intéressé-e-s des terrains et/ou infrastructures pour le jardinage

Concernant la mise à disposition des habitant-e-s intéressé-e-s de terrains et/ou infrastructures pour le jardinage, une étude sur les parcelles pouvant accueillir ce genre de projet pourrait être effectuée. Sur la base du guichet cartographique du SITG, le STVEP est en mesure d'identifier le ou les propriétaires des parcelles susceptibles d'accueillir un jardin partagé.

Après examen des projets initiés par des habitants ou des associations, la Commune pourrait mettre à disposition un terrain communal ou faciliter la mise à disposition d'un terrain privé d'usage collectif (?) et, éventuellement, le terreau, compost, prêter les outils pour la

réalisation, etc. Cependant, il faut relever que certaines conditions de base doivent au préalable être définies et remplies, ceci afin de garantir une viabilité des projets : impulsion citoyenne (demande de lancer un projet), constitution des groupes intéressés en association, rédaction si besoin d'une convention d'usage et d'un cahier des charges, ceci afin d'avoir un interlocuteur fiable, et être en mesure de signer une charte sur l'utilisation de la parcelle (pas de pesticide, économie d'eau, etc.).

3. Communication sur les possibilités de mettre en œuvre des jardins collectifs auprès des régies d'immeubles locatifs

La Commune relaiera prochainement en ligne le guide « Parta-gé - Comment créer un potager collectif dans votre quartier, votre commune, votre école ? ». Les habitants intéressés à mettre en place un potager seront ainsi libres de prendre contact avec leur régie selon les recommandations du guide.

4. Accompagnement des démarches des habitant-e-s en s'appuyant sur des experts en potager

Comme cité précédemment, il est primordial d'avoir une demande venant à la base des personnes qui seront impliquées dans le projet. Si des conditions de base, définies clairement entre tous les acteurs concernés sont remplies, la Commune pourrait apporter son soutien tant au niveau matériel qu'au niveau d'un accompagnement expert.

5. Encourager la création de composts partout où cela est possible (p. ex. jardins privés, cours d'immeubles locatifs ou privés, etc.) afin de recycler les déchets de jardin sur place ou à proximité et éviter ainsi un transport onéreux et polluant.

La création et la gestion d'un compost nécessite non seulement une formation de base, mais surtout une forte implication de la part de ses utilisateurs (suivi régulier). Il est donc impératif que parallèlement aux demandes de création de jardins potagers, il y ait des propositions de formation au compostage, ceci afin de promouvoir un jardinage écologique et d'éviter la création de composts inutilisables.

Des ateliers sur le compostage et le lombricompostage ont par ailleurs été déjà proposés aux habitants de la zone villa ces dernières années. Le STVEP en fera la diffusion via une campagne d'affichage, de la mi-octobre à la mi-novembre 2023, axée sur la promotion d'ateliers pratiques. Les inscriptions se feront via un QR Code apposé sur les affiches. En fonction du nombre de personnes inscrites, ces ateliers se tiendront entre la mi-novembre 2023 et la fin février 2025.

Le Conseil administratif est pleinement conscient des enjeux soulevés par le texte de cette motion et relève les aspects bénéfiques de tels projets, tant aux niveaux environnementaux que sociaux. Il assure les membres du Conseil municipal qu'il fera tout son possible pour permettre des avancées significatives dans ce domaine.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous souhaite, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal, bonne réception du présent rapport.